

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2023

---

PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS TOUCHÉS PAR UNE AFFECTION DE  
LONGUE DURÉE - (N° 742)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS31

présenté par  
M. Christophe, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Rédiger ainsi cet article :

« L'article 54 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 est ainsi modifié :

1° La seconde phrase du *b* du 1° du I est supprimée :

2° Après l'année : « 2023 », la fin du VI est supprimée. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur légistique.